



Réunion DI – Agents BC – OS  
1<sup>er</sup> juillet 2024

## En attendant mieux...

Ce lundi 1er juillet, M. le Directeur Interrégional des Hauts-de-France avait convié les agents des BC et les organisations syndicales à un groupe de travail pour discuter du préavis de grève qui court jusqu'à la fin août.

En cette période d'incertitudes politique et économique comme lors de la visite éclair du Directeur Général, notre Directeur Interrégional ne peut faire d'annonces réconfortantes pour les agents.

La reconnaissance de la pénibilité par l'inscription des agents des BC en service actif n'est pas possible pour le moment. Seul le pouvoir politique peut modifier la liste du personnel actif.

L'attribution d'une NBI ne peut être attribuée sans l'aval gouvernemental.

La majoration de l'ACF ? Là aussi, étant une question budgétaire l'administration ne peut une fois de plus répondre favorablement à la demandes des agents.

### Mais alors, à quoi a servi cette rencontre ?

Les agents présents ont pu clairement exprimer au Directeur Interrégional leur forte opposition à toute réorganisation du rythme de travail. Ils souhaitent garder la formule actuelle et ne veulent **ni** équipes jour/équipes nuit, **ni** faire uniquement des jours et laisser la nuit aux surv, **ni** un système hybride avec des surv en support la nuit (sous supervision Op/Co), et encore moins passer au statut de surveillance.

Les agents des BC veulent tout simplement que l'Administration admette que le travail posté (avec des nuits) réduit l'espérance de vie. Ils veulent, et méritent, une forte reconnaissance par leur inscription en service actif.

Les collègues présents ont souhaité souligner que la bonification du 1/5 attribuée aux BC sera un levier supplémentaire pour rendre ces résidences attractives. Cela résoudrait les problèmes de turnover et de manque d'engouement au tableau de mutation.

Les agents ont annoncé qu'ils n'abandonnent pas cette revendication, mais qu'ils sont prêts à attendre le temps administratif, législatif et politique pour voir les avancées. Ils souhaitent un engagement fort de notre DI pour qu'il soutienne cette revendication. L'inscription à l'agenda social d'un GT pénibilité à la DG en serait déjà un.

S'ils veulent bien croire notre Directeur Interrégional sur sa volonté à les défendre, les agents restent vigilants. C'est pour cette raison qu'ils souhaitent également que le préavis de grève ne soit pas levé et demandent, sans évolutions positives, qu'il soit étendu jusqu'à la fin de l'année 2024.

M. le Directeur Interrégional a présenté une piste de travail qui pourrait permettre l'augmentation de l'ACF pour les agents des BC.

Avec la mise en place de l'enveloppe logistique obligatoire (au plus tard en 2026) l'administration réfléchit à la création d'une redevance pour le traitement des formalités douanières. Cette redevance pourrait augmenter les rentrées fiscales (?) et permettre *de facto* à notre administration de négocier une augmentation de l'ACF. Encore une fois nous sommes soumis aux aléas politiques.

Pistes de travail proposées par l'administration :

Nous avons confirmation de la mise à disposition d'une ligne de crédit de 30 000€ pour l'amélioration des conditions de travail des agents des BC ( Dunkerque- Calais port et Calais tunnel). Ce budget sera à disposition de la FS de Lille-Dunkerque, et son utilisation sera étudiée lors d'un GT dédié d'ici fin juillet regroupant les agents, les AP, MP, ergonomes, les OS et l'Administration.

Une FS actera les dépenses en septembre pour que le budget soit utilisé avant fin 2024.

Il a été annoncé qu'un abondement des effectifs de renfort (quelques postes) est prévu pour équilibrer les effectifs dans les équipes. Mais le problème principal est déjà d'atteindre les effectifs de référence ! L'administration réfléchit à mettre en place un recrutement sans concours avec affectation régionale pour les Op/Co, que ce soit en catégorie C ou B. Des modifications réglementaires doivent être effectuées.

La convention ARTT du BC de Calais va être à nouveau discutée pour une validation fin 2024 et une mise en place au 1er janvier 2025. Il est acté que le quart d'heure de relève reste dans l'horaire, mais les agents devront s'auto-réguler pour ne pas dépasser les 48 heures sur 7 jours glissants. Cette situation se présenterait maximum 4 fois par an.

Enfin, l'administration a exposé ses pistes de travail sur les process à améliorer :

- relancer l'expérimentation de l'eATA
- mise en place de logiciels pour moderniser le traitement des LO/LS
- réflexion sur le suivi contentieux au BC
- réflexion sur les contrôles EX POST 1 au BC et BP

L'intersyndicale soutiendra tout mouvement des agents (grève ou actions concertées) visant à mettre en lumière leurs conditions.

